

Robert Marjolin, Le travail d'une vie : Mémoires (1911-1986)

Légende: Dans ses Mémoires, Robert Marjolin, ancien vice-président de la Commission européenne, évoque la mise en place progressive de la libéralisation commerciale et de l'union douanière européenne.

Source: MARJOLIN, Robert. Le travail d'une vie, Mémoires (1911-1986). Paris: Robert Laffont, 1986. 445 p. ISBN 2-221-01241-0. (Notre époque).

Copyright: (c) Robert Laffont

Tous droits des auteurs des oeuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des oeuvres autre que la consultation dans le cercle familial et/ou privé et la publication dans un but rigoureusement scientifique sont interdites.

URL: http://www.cvce.eu/obj/robert_marjolin_le_travail_d_une_vie_memoires_1911_1986-fr-22d716d6-37a3-4059-9a3f-c067b4f68c72.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Robert Marjolin, *Le travail d'une vie : Mémoires (1911-1986)*

[...]

L'année 1959 s'ouvrit sous de brillants auspices. L'hypothèque anglaise était levée. Grâce aux réformes financières et monétaires accomplies sous l'autorité du général de Gaulle, la France pouvait participer à part entière à la construction du Marché Commun. Tous les gouvernements concernés étaient résolus à faire de l'entreprise un succès. Par ailleurs, le climat économique général était devenu très favorable et devait le rester pendant la plus grande partie des années soixante, marquées par un taux de croissance élevé, un système monétaire international stable, des prix montant très lentement.

Les premières réductions de droits de douane et les premières mesures de démobilitation contingente sont prises le 1^{er} janvier 1959. La Communauté, afin de bien marquer qu'elle n'a pas l'intention de pratiquer une politique commerciale protectionniste, étend largement le bénéfice de ces mesures de libération aux échanges avec les pays tiers. Ainsi amorcé, le mouvement se développe rapidement. A l'initiative de la France, la réduction des droits de douane internes à la Communauté est accélérée à deux reprises, en 1960 et en 1962, par rapport au calendrier prévu par le traité de Rome. A la fin de 1961, les restrictions quantitatives à l'importation ont complètement disparu, la France, dont l'économie avait été rigoureusement protégée jusqu'en 1958 par des mesures de ce genre, ayant fait un effort remarquable dans ce sens. Le tarif extérieur commun est mis graduellement en place. Au milieu de 1962, les droits de douane intracommunautaires ont déjà été réduits de 50%.

Ce mouvement de libération du commerce se poursuivra au rythme prévu ou plus rapidement encore, pendant le reste des années soixante, de sorte que l'union douanière européenne et la politique agricole commune seront en place dès le 1^{er} juillet 1968, un an et demi avant l'échéance prévue par le traité. Le commerce intra-européen croît rapidement pendant ces années-là. Bien que les échanges avec le reste du monde le fassent moins vite, ils augmentent également d'une façon très forte, montrant ainsi que le Marché Commun est un facteur de prospérité pour l'ensemble du monde.

[...]